

## Barème pour le calcul de l'ISF

Le montant de l'ISF est calculé en appliquant à la valeur nette de votre patrimoine imposable le barème suivant (article 885 U du CGI) :

Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine	Tarif applicable (en %)
N'excédant pas 800 000 €	0 %
Comprise entre 800 000 € et 1 300 000 € si et seulement si votre patrimoine dépasse 1 300 000 €	0,5 %
Comprise entre 1 300 000 € et 2 570 000 €	0,70 %
Comprise entre 2 570 000 € et 5 000 000 €	1,00 %
Comprise entre 5 000 000 € et 10 000 000 €	1,25 %
Supérieure à 10 000 000 €	1,50 %

## Comment réduire votre ISF ?

Votre don à la Fondation Hôpital Saint Joseph (Fondation reconnue d'utilité publique éligible au dispositif « don-ISF » ; article 885-0 V bis du CGI) bénéficie, dans le cadre de la loi TEPA, d'une déduction fiscale équivalant à 75 % de son montant imputable sur votre ISF, dans la limite de 50 000 euros (ou 45 000 euros en cas d'investissement cumulé au capital d'une PME).

Lorsque le montant de la réduction d'ISF excède 50 000 euros, il peut être utilisé au titre de la réduction d'impôt sur le revenu au titre du dispositif « mécénat » (art. 200 du CGI) au taux de 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

## Vos avantages fiscaux

Vous pouvez déduire 75 % de votre don à la Fondation Hôpital Saint Joseph dans la limite de 50 000 €.

Montant de votre impôt ISF initial	Votre don à la Fondation Hôpital Saint Joseph	Déduction de votre ISF	Coût réel de votre don
1 500 €	2 000 €	1 500 €	500 €
12 000 €	16 000 €	12 000 €	4 000 €
49 500 €	66 000 €	49 500 €	16 500 €

## Dons pris en compte

Vous devez prendre en compte les dons effectués au profit de notre Fondation entre la date de la déclaration ISF 2014 et la date limite de déclaration de l'ISF pour l'année 2015.

**Grâce à votre générosité**  
la Fondation Hôpital Saint Joseph  
réalise le projet humain et technologique  
de l'Hôpital Saint Joseph

Adressez votre don par chèque à l'ordre de la :

Fondation Hôpital Saint Joseph  
26, boulevard de Louvain  
13285 Marseille Cedex 08

Par internet sur notre site  
[www.fondation-saint-joseph.fr](http://www.fondation-saint-joseph.fr)



Votre contact

**Antoine d'Arras**

Directeur du Développement et de la Philanthropie

Ligne directe : 04 91 80 71 10  
et standard 04 91 80 70 00

Mail : [adarras@fondation-hopital-saint-joseph.fr](mailto:adarras@fondation-hopital-saint-joseph.fr)

**Merci d'être donateur pour construire  
et innover à l'Hôpital Saint Joseph**



La Fondation Hôpital Saint Joseph est agréée par le Comité de la Charte depuis juillet 2012. Le Comité de la Charte, organisme sans but lucratif, exerce depuis plus de 20 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique.

Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée, la rigueur de la gestion, la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds et la transparence financière.



Participez  
au projet humain  
et technologique  
de l'Hôpital Saint Joseph







L'Hôpital Saint Joseph de Marseille,  
premier hôpital privé non lucratif de France



## Ensemble soutenons le projet humain et technologique de l'Hôpital Saint Joseph de Marseille

Les investissements indispensables, tant de nouveaux bâtiments, que d'équipements de hautes technologies, coûtent cher, et l'Hôpital Saint Joseph ne peut les financer seul.

C'est pourquoi la Fondation Hôpital Saint Joseph, reconnue d'utilité publique, toujours présente en soutien de l'Hôpital (créé en 1919), poursuit sa mission presque centenaire au bénéfice de la population de Provence.

## Ensemble développons la Recherche Médicale de l'Hôpital Saint Joseph

L'Hôpital s'équipe régulièrement d'appareils de dernière génération : scanner, IRM, Robot chirurgical da Vinci® pour dépister, diagnostiquer et soigner.

Chaque patient peut ainsi bénéficier des réponses dont sa santé a besoin.

Les progrès de la médecine, associés aux technologies nouvelles, notamment dans le domaine de l'imagerie médicale, permettent de mieux dépister, diagnostiquer et soigner.

Pour chacun, le bénéfice attendu, avec l'allongement de l'espérance de vie, est de mieux vivre sa vieillesse, en meilleure santé.



Grâce à votre générosité, l'Hôpital Saint Joseph poursuivra son excellence à votre service

## Donnez du sens à votre impôt en soutenant les projets de la Fondation Hôpital Saint Joseph

Vous êtes soumis à l'ISF si :

- vous êtes domicilié en France et la valeur nette imposable de votre patrimoine (situé en France et à l'étranger) est supérieure à 1,3 million d'euros,
- vous n'êtes pas domicilié en France mais vous y possédez des biens d'une valeur nette supérieure à 1,3 million d'euros.

*Le seuil de 1,3 million d'euros s'apprécie au regard de la valeur nette imposable du patrimoine de votre foyer fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2015.*



### Comment déclarer votre ISF ?

#### Patrimoine net imposable < 2 570 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Complétez l'espace dédié sur votre déclaration de revenus complémentaires (N° 2042 C) qui vous sera envoyée à partir d'avril 2015.  
Conserver sans le joindre le reçu fiscal que nous vous transmettrons.  
Il pourra vous être demandé par l'Administration fiscale.

#### Date limite de déclaration :

Déclaration papier : 19 mai 2015

Déclaration internet pour les résidents des départements

- des Bouches-du-Rhône : 26 mai 2015
- du Var : 9 juin 2015

Un avis d'imposition (net de la réduction pour don-ISF) vous sera adressé début septembre 2015.

#### Patrimoine net imposable ≥ à 2 570 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Remplissez votre déclaration ISF (N° 2725) pour l'envoyer avant le 16 juin 2015.  
Joindre impérativement le reçu fiscal que nous vous transmettrons.

Païement au moment de votre déclaration et au plus tard le 16 juin 2015 en déposant votre déclaration.